DEPARTEMENT DU NORD Arrondissement de Lille Siège : Métropole européenne de Lille 1 rue du Ballon 59034 LILLE cedex

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole

Bureau du 13 mai 2016

Délibération du Bureau n°08-2016

PREFECTURE DU NORD

Objet : DEMANDE DE DÉROGATION POUR L'OUVERTURE À L'URBANISATION DE ZONES - PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA MÉTROPOLE EUROPÉNNE DE LILLE (WAVRIN)

Le vendredi treize mai deux mille seize à onze heures, le Bureau s'est réuni à l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole (centre Europe Azur - 323 avenue du Président Hoover à Lille - 2ème étage), sous la présidence de Monsieur Marc Philippe DAUBRESSE, 1er Vice-Président.

Vice-présidents présents :

Michel BORREWATER, Marc-Philippe DAUBRESSE, Luc FOUTRY, Nicolas LEBAS

Convocation au Bureau du Comité syndical le : 28 avril 2016

Nombre de membres du Bureau: 7

Publiée le :

6 - JUIN 2016

#### Rapport de Monsieur le Président

Par délibération du 19 juin 2015, le Conseil de la Métropole Européenne de Lille a pris la décision d'engager la procédure permettant de rendre le PLU compatible avec le projet de construction d'un nouveau collège à Wavrin par le biais d'une déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU.

La modification du zonage de AUDm en UA du PLU en vue de permettre la réalisation du collège, de sa voirie d'accès et l'espace de retournement est soumise à une demande de dérogation d'ouverture à l'urbanisation selon les articles L.142-4 et L.142-5 du Code de l'urbanisme. Les terrains concernés par le projet représentent une surface totale de 2,53 ha.

### Éléments positifs à souligner :

- Les terrains considérés se situent au cœur de bourg.
- Les parcelles concernées ne sont plus exploitées.
- Compte tenu de la vétusté de l'actuel collège, il a été choisi de construire un nouvel établissement. Ce-dernier jouxte les actuels bâtiments et est conçu à effectif constant : il ne génèrera donc pas d'impact supplémentaire excessif sur les flux de déplacements.

#### Éléments de contexte :

La Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) a examiné le projet lors de sa séance du 17 mars 2016. Elle a rendu un avis favorable à l'unanimité.

#### Décision prise :

Considérant que l'urbanisation envisagée :

- ne nuit pas à la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers ou à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques,
- ne conduit pas à une consommation excessive de l'espace,
- ne nuit pas à une répartition équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services,

les membres du Bureau du Comité syndical accordent la dérogation d'ouverture à l'urbanisation du projet de construction d'un nouveau collège dans le centre bourg de Wavrin (déclaration de projet) en rappelant que l'enveloppe urbaine du compte foncier du projet de SCOT arrêté s'ouvre à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Les choix récents de la commune seront retenus dans le cadre du compte foncier du SCOT défini pour les 20 ans à venir.

La décision prise par le Bureau sera transmise au Président de la Métropole Européenne de Lille.

> **Damien CASTELAIN** Président du Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole



